

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (1/4)

Objectif:

**donner un cadre de référence
pour les politiques publiques
concernant la mer et le littoral**

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (2/4)

Organisée selon 4 axes stratégiques transversaux:

- 1. S'appuyer sur la connaissance et l'innovation**
- 2. Développer des territoires maritimes durables et résilients**
- 3. Soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins**
- 4. Promouvoir une vision française au sein de l'UE et dans les négociations internationales**

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (3/4)

Sur les 6 thèmes suivants :

- protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques, ainsi que préservation des sites, des paysages et du patrimoine,
- prévention des risques et gestion du trait de côte,
- connaissance, recherche et innovation, éducation et formation aux métiers de la mer,
- développement durable des activités économiques, maritimes et littorales, et valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques,
- participation de la France à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques internationales et européennes intégrées pour la protection et la valorisation des espaces et activités maritimes,
- gouvernance associée à cette stratégie, moyens de sa mise en œuvre et modalités de son suivi et de son évaluation.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (4/4)

- **Élaborée par la Délégation à la Mer et au littoral (DML) du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM)**
- **Consultation des CMF/CMU en août**
- **Consultation du public de août à octobre**

La consultation du CMUB sur le projet de SNML

- Par courriel adressé au mois de septembre aux membres du CMUB
- 9 avis reçus : intégralement transmis le 11 octobre à la DML, accompagnés d'un courrier signé des préfets
- Avis globalement favorable avec quelques réserves

L'adoption de la SNML

- Par le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) lors de sa séance plénière du 3 novembre 2016
- Par le Conseil interministériel de la Mer (CIMER) réuni à Marseille le 4 novembre 2016
- Décret attendu pour la fin de l'année